



Fiche info

N°1 2016-2017

Septembre
2016

L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES AU LFJM

Le 26 septembre 2016, il a été célébré partout en Europe le 15^e anniversaire de la **Journée Européenne des Langues**. C'est l'occasion pour l'**UPE**, qui adhère à l'esprit de cette journée très symbolique, de vous informer sur l'enseignement des langues au LFJM et son cadre.

C'est l'occasion pour l'**UPE** de saluer le travail accompli ainsi que l'engagement de la Direction et de l'équipe pédagogique pour le développement d'une offre de l'enseignement des langues de qualité tout au long de la scolarité de l'élève.

► QU'EST-CE QUE LA JOURNÉE EUROPÉENNE DES LANGUES ?

La Journée européenne des langues (JEL) est une journée pour encourager l'apprentissage des langues partout en Europe. A l'initiative du Conseil de l'Europe, la Journée européenne des langues est célébrée chaque année le 26 septembre, depuis l'Année européenne des langues en 2001.

Les objectifs généraux de la Journée sont :

- Sensibiliser le public à l'importance de l'apprentissage des langues, afin de favoriser le plurilinguisme et la compréhension interculturelle ;
- Promouvoir la riche diversité culturelle et linguistique de l'Europe
- Encourager l'apprentissage des langues tout au long de la vie dans et en dehors du contexte scolaire.

► LES LANGUES AU LFJM

L'enseignement des langues au LFJM répond aux exigences de la politique des langues de l'AEFE.

Les objectifs sont fixés dans le Projet d'Etablissement 2013-2018 :

AXE 1 – Objectifs : Renforcement l'enseignement de la langue et de la culture française dans le contexte plurilingue de la capitale de L'Europe.

AXE 5 – Objectifs : Consolider les dispositifs linguistiques et les institutionnaliser grâce aux sections internationales.

Vous trouverez page suivante un schéma représentant les différents parcours de langues proposés par le LFJM de la maternelle à la Terminale.

Quelques liens utiles

[CADRE EUROPEEN COMMUN DE REFERENCE POUR LES LANGUES \(CECRL\) : APPRENDRE, ENSEIGNER, EVALUER](#)

[AEFE - LA POLITIQUE DES LANGUES : POUR UNE EDUCATION PLURILINGUE](#)

[AEFE - LES SECTIONS INTERNATIONALES \(DNBI ET OIB\)](#)

[AEFE - LES CERTIFICATIONS EN LANGUES](#)

[ASIBA - ASSOCIATION DES SECTIONS INTERNATIONALES BRITANNIQUES ET ANGLOPHONES](#)



LES PARCOURS DE LANGUES AU LYCEE FRANCAIS JEAN MONNET

Maternelle



Système à parité horaire : **anglais** ou **allemand**

Ecole
Elémentaire



Système renforcé :
anglais ou **allemand**



Système à parité horaire :
anglais

Collège



Système renforcé anglais + (au choix) :
allemand, chinois, espagnol, néerlandais



Section internationale :
anglais ou **allemand**



- En **5ème** possibilité de débiter le **Latin** comme enseignement de complément. Dans ce cas, l'élève s'engage à suivre cette matière jusqu'en 3ème et ne pourra pas suivre une 3ème langue vivante en 4ème. *A noter : une LV2 peut être commencée pour les élèves intégrant l'établissement en 5ème.*



- En **4ème** possibilité d'apprendre une 3ème langue au choix : allemand, chinois, espagnol, néerlandais



- En **3ème** possibilité de débiter le **Grec** (enseignement de complément)

Lycée

Les élèves poursuivent leur scolarité selon le parcours de langue suivi précédemment.



- En **Seconde** : possibilité de débiter l'Italien ou le chinois.

Baccalauréat, séries S, ES et L : 2 épreuves de langues obligatoires. Possibilité de préparer le baccalauréat avec :

- Mention européenne : Epreuve d'histoire-géographie, maths, svt ou sciences physiques en anglais, allemand ou espagnol
- Option Internationale au Baccalauréat (OIB) Section Britannique

Epreuves obligatoires Baccalauréat :

LV1 + LV2

Epreuves facultatives Baccalauréat :

- LV3, langues anciennes

